

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2023-1265  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 13 novembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1265 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de modifier le plan de zonage afin de déplacer la limite entre les zones « 2043 » et « 2157 », situées dans le pôle central de Rouyn-Noranda dans le secteur des rues Laliberté et Bureau, de sorte à intégrer les lots 4 676 096 et 4 676 097 à l'intérieur de la zone « 2157 ».

Le règlement N° 2023-1265 est entré en vigueur le 22 décembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024  
et publié le 17 janvier 2024



Angèle Tousignant, greffière